

Concret >>

1 AN D'ENGAGEMENTS TENUS






**DOSSIER
DE PRESSE**

Bilan 2019
Perspectives 2020
Février 2020



FRANCE
compétences

Sommaire >>

- P04**  **CONTRIBUTEURS**
France compétences en bref
- P06**  **CHRONOLOGIE EXPRESS**
Tout savoir sur le rôle de France compétences et ses temps forts d'action depuis sa création, le 1^{er} janvier 2019
- P08**  **CAP 1 - FINANCER**
Financer le système de formation professionnelle et d'apprentissage de façon optimale et soutenable
- P10**  **CAP 2 - RÉGULER**
Réguler le marché pour favoriser l'identification des besoins en compétences et faire évoluer les modèles économiques et pédagogiques
- P14**  **CAP 3 - AMÉLIORER**
Améliorer la performance, la transparence et la mise en synergie entre tous les acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage



CRÉER LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

Après une année d'installation pour mettre en œuvre la loi Avenir professionnel, nous allons consolider cet écosystème complet pour répondre aux enjeux de compétences et de mutations technologiques.

Je vois à ce titre trois grands défis initiés mais qui vont s'accélérer cette année !

Défi de la certification professionnelle : une 1^{re} liste de 17 métiers, émergents ou en forte évolution, a été publiée, pour l'année 2020, afin de répondre aux besoins en compétences des entreprises et sécuriser les parcours professionnels des actifs. Par ailleurs, la qualité et l'accessibilité de nos référentiels sont fondamentales. Les certifications inscrites aux répertoires nationaux représentent donc un gage de qualité et de reconnaissance sur le marché du travail. Nous avons, en 2019, instruit et enregistré presque 500 certifications. Notre objectif pour 2020 : entre 1200 et 1500.

Défi de la qualité : le Conseil d'administration de France compétences a reconnu sept instances de labellisation qui pourront délivrer la marque Qualiopi. Un maillon complémentaire de la chaîne va donc prendre le relais. Nous serons très attentifs, via nos futurs travaux d'étude et d'évaluation, à la qualité des prestations servies aux usagers de la formation et de l'apprentissage.

Défi de la mobilité professionnelle : en organisant le conseil en évolution professionnelle (CEP) et en finançant les projets de transition, nous favorisons la sécurisation des parcours professionnels des actifs. En 2019, nous avons sélectionné les opérateurs régionaux du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés et défini, en lien avec les associations Transitions Pro, les premières priorités de prise en charge des projets de transition professionnelle.

Nous sommes fiers de ces premiers résultats mais bien sûr, rien n'est jamais acquis dans une telle aventure, c'est ce qui nous pousse à aller de l'avant et à rester dans une dynamique d'engagement.

Jérôme Tixier

Président du Conseil d'administration
France compétences

[Regarder l'interview grand angle](#)



UN COLLECTIF, DES AMBITIONS

En quelques mois, nous avons installé France compétences, tenu un calendrier serré d'exigences légales et réglementaires et déployé opérationnellement des chantiers majeurs. Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'engagement de tous les membres du Conseil d'administration et l'implication des équipes.

En un an, nous avons bâti les règles et assuré les répartitions financières, lancé une démarche de dématérialisation des demandes d'enregistrement de certifications professionnelles, émis près de 6 728 recommandations auprès des branches professionnelles pour mieux réguler les coûts et les prises en charge des contrats d'apprentissage, instauré un comité scientifique pour être en veille constante sur l'évolution des métiers, organisé le conseil en évolution professionnelle pour accompagner les parcours des actifs occupés.

Nous avons donc joué, tour à tour, notre rôle de financeur, de régulateur et d'instance collaborative avec toutes les parties prenantes du secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Nous avons su créer une dynamique forte pour devenir la première autorité de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Nous allons poursuivre en 2020 dans cette voie en portant cette vision globale essentielle pour anticiper pleinement les besoins actuels et futurs en compétences dont notre pays a tant besoin.

Stéphane Lardy

Directeur général
France compétences

[Regarder l'interview
Bilan 2019 & perspectives 2020](#)



CONTRIBUTEURS

Retrouvez notre bilan 2019 en vidéos

FRANCE COMPÉTENCES EN BREF

Créée le 1^{er} janvier 2019, par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

France compétences est la seule instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Elle se situe donc au cœur d'un écosystème dynamique en travaillant avec les principaux acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

NOS TROIS MISSIONS STRATÉGIQUES

FINANCER

Le système de formation et d'apprentissage de manière optimale

RÉGULER

Le marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage pour toujours plus de performance

AMÉLIORER

La transparence et la synergie entre tous les acteurs

Pour assurer ces missions, nous émettons des recommandations et signalons tout dysfonctionnement afin d'améliorer le système

Pour en savoir plus sur les missions de France compétences consultez directement le site internet : www.francecompetences.fr

LES PILOTES

JÉRÔME TIXIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il convoque le Conseil d'administration, arrête son ordre du jour, signe ses procès-verbaux et veille à ce qu'ils soient adressés sans délai au ministre de tutelle et à l'autorité chargée du contrôle économique et financier. Il s'assure de la mise en œuvre de ses délibérations.

En savoir plus sur les missions
du Président du Conseil
d'administration

STÉPHANE LARDY, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il assure la mise en œuvre de la convention triennale d'objectifs et de performance ; exécute les décisions prises par le Conseil d'administration ; prépare et contrôle le budget de l'établissement et en assure la gestion du personnel.

En savoir plus sur les missions
du Directeur général

LA GOVERNANCE

Un Conseil d'administration avec une gouvernance quadripartite, composé de 15 membres, délibère sur différents sujets fixés par le décret.

- ▶ État.
- ▶ Régions.
- ▶ Organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatifs au niveau national et interprofessionnel.
- ▶ Personnalités qualifiées.

Et quatre commissions spécialisées visent à analyser, à instruire et à apporter une expertise dédiée dans leur domaine.

- ▶ Commission de la certification professionnelle appuyée par un comité scientifique sur le sujet des métiers émergents ou en forte évolution.
- ▶ Commission audit et finances.
- ▶ Commission évaluations.
- ▶ Commission recommandations.

Découvrir les membres
du Conseil d'administration

Découvrir les missions
des quatre commissions

LES OPÉRATIONNELS

L'organisation interne de France compétences s'appuie sur cinq directions métiers en lien avec ses trois missions établies. Elle dispose aussi de trois directions supports.

- ▶ **5 directions métiers**
 - Politiques de financement.
 - Régulation.
 - Certification professionnelle.
 - Territoires et partenariats.
 - Observation et évaluation.
- ▶ **3 directions supports**
 - Affaires juridiques.
 - Affaires financières-ressources humaines-SI.
 - Communication.

En savoir plus sur l'organisation
interne de France compétences

UNE MÉDIATRICE

Nommée au début de l'année 2019, elle a pour mission de faciliter la résolution des différends entre les usagers et les opérateurs chargés d'assurer le conseil en évolution professionnelle des actifs occupés et ceux en charge des projets de transition professionnelle.

En savoir plus sur la médiation

CHRONOLOGIE EXPRESS

OBJECTIFS 2019 ATTEINTS PAR FRANCE COMPÉTENCES :

- Tenir les échéances prévues par la loi Avenir professionnel
- Dessiner les fondamentaux du nouveau système de la formation professionnelle et de l'apprentissage

5 LEVIERS GAGNANTS POUR COCONSTRUIRE UN ÉCOSYSTÈME DYNAMIQUE

1

GESTION
DES DONNÉES
SOLIDE

2

DIGITALISATION
DES PROCÉDURES

3

PRATIQUES
COLLABORATIVES
SUR TOUTE
LA CHAÎNE

4

COMMISSIONS
D'EXPERTS

5

MAÎTRISE DES
ÉCHÉANCES
PRÉVUES
PAR LA LOI

2019

JANVIER

1^{er} janvier : naissance de France compétences par la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018.

Installation de la gouvernance de France compétences. Le 17 janvier a eu lieu le 1^{er} Conseil d'administration, avec un rythme mensuel soutenu tout au long de l'année 2019.

Nomination d'une Médiatrice, Karine Dartois, au sein de France compétences, en charge de la résolution des différends entre les usagers et les opérateurs chargés d'assurer le conseil en évolution professionnelle des actifs occupés et ceux en charge des projets de transition professionnelle.

Une aide de 500 euros par apprenti pour financer le permis de conduire. Signature d'une convention avec l'Agence de services et de paiement (ASP).

FÉVRIER

Fixation des taux de répartition des contributions légales pour la formation professionnelle et l'apprentissage au titre de l'année 2019.

Lancement d'une procédure dématérialisée pour les demandes d'enregistrement des certifications, diplômes, titres et habilitations professionnelles aux répertoires nationaux.

MARS

Émission des premières recommandations sur les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage. Près de 6 728 recommandations auprès des branches professionnelles.



AVRIL

Lancement du marché public visant la sélection des opérateurs régionaux chargés de délivrer le conseil en évolution professionnelle pour les actifs occupés du secteur privé.

1,53 Md€ pour financer la formation des demandeurs d'emploi. Signature d'une convention avec l'État pour le financement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

JUIN

Mise en ligne d'une page web pour faciliter l'accès aux certifications enregistrées dans un des deux répertoires nationaux.

SEPTEMBRE

Publication du référentiel national avec l'ensemble des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage. Il a été enrichi avec les Identifiants de la convention collective (IDCC) en octobre.

OCTOBRE


Sélection des 15 premiers opérateurs régionaux chargés du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés. **À la fin de l'année 2019, la totalité des 18 régions françaises avaient un opérateur régional.** Le service est ouvert depuis le 1^{er} janvier 2020.

DÉCEMBRE

Publication d'une liste avec 17 métiers émergents ou en forte évolution pour simplifier le process d'enregistrement des certifications et donc répondre aux besoins en compétences du monde du travail.

Validation de sept instances de labellisation habilitées à délivrer la certification Qualiopi dans le cadre du nouveau système dédié à la qualité de la formation.

 **En 2019, France compétences a mis en place des mesures de structuration du système de formation**

 **2020 sera une année de consolidation et de mise en route opérationnelle avec la mobilisation de tous les acteurs sur le territoire**



CAP 1 FINANCER

FINANCER LE SYSTÈME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE DE FAÇON OPTIMALE ET SOUTENABLE

France compétences contribue à la performance globale du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage de deux manières : par une fonction de veille et d'alerte sur la soutenabilité financière du système ; et par une fonction de répartiteur unique recherchant une allocation optimale des fonds issus des contributions légales.

En 2019, France compétences a posé les bases du nouveau système de financement et de répartition des fonds du secteur. 2020 sera l'année de la consolidation afin d'assurer sa soutenabilité.

Tout savoir sur la mission de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage

BILAN 2019

COCONSTRUIRE L'ÉCOSYSTÈME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

EN MUTUALISANT LES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE POUR LES RÉPARTIR VERS LES ACTEURS DU SECTEUR AFIN DE FINANCER LES DISPOSITIFS DESTINÉS À TOUS LES ACTIFS (CEP, COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF), ALTERNANCE...)

- ▶ Fixation des taux de répartition des contributions légales au titre de 2019.
- ▶ Versement d'une partie des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage issus des contributions légales des entreprises auprès des différents opérateurs. 2,85 Md€ répartis en 2019 :
 - aux opérateurs de compétences pour le soutien, d'une part, au financement des contrats d'apprentissage, de professionnalisation et de reconversion ou promotion par alternance (Pro-A) à travers la péréquation interbranches et, d'autre part, pour l'aide au développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de 50 salariés ;
 - aux commissions paritaires interprofessionnelles régionales – Association Transitions Pro pour le financement des projets de transition professionnelle et du conseil en évolution professionnelle (depuis le 1^{er} janvier 2020, le CEP à destination des actifs occupés est assuré [par des opérateurs régionaux sélectionnés par France compétences](#)) ;
 - à l'État pour la formation des demandeurs d'emploi ;
 - à la Caisse des dépôts et consignation pour le financement du CPF.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS À L'APPRENTISSAGE DES JEUNES

POUR FACILITER LEUR MOBILITÉ VERS LES LIEUX D'APPRENTISSAGE ADAPTÉS

- ▶ Signature d'une convention entre France compétences et l'ASP relative aux modalités de financement de l'aide au permis de conduire pour les apprentis, à hauteur de 500 € par apprenti.

GARANTIR UN SYSTÈME DE PÉREQUATION ÉQUITABLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

POUR APPORTER UN APPUI AUX BRANCHES PROFESSIONNELLES MAILLÉES DE PETITES ENTREPRISES AUX MASSES SALARIALES FAIBLES MAIS QUI PEUVENT AVOIR UN BESOIN FORT D'ALTERNANCE (CONTRATS PRO, PRO-A, APPRENTISSAGE)

- ▶ Financement des opérateurs de compétences (OPCO) pour soutenir l'alternance pour un montant de 514 M€.

SOUTENIR L'ÉVOLUTION ET LA TRANSITION PROFESSIONNELLE DES ACTIFS

 POUR QUE CHAQUE ACTIF PUISSE BÉNÉFICIER D'UN CONSEIL OU D'UNE FORMATION AU BON MOMENT AVEC LES BONS OUTILS POUR BÂTIR SA TRAJECTOIRE DE VIE PROFESSIONNELLE

- Financement du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés et des projets de transition professionnelle pour un montant à hauteur de 572 M€ (depuis le 1^{er} janvier 2020, le CEP à destination des actifs occupés est assuré par [des opérateurs régionaux sélectionnés par France compétences](#)).

ENCOURAGER LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

 POUR FACILITER L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES ET SÉCURISER LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL

- Signature d'une convention entre France compétences et l'État pour le financement du PIC à hauteur de 1,53 Md€ au titre de 2019.

PERSPECTIVES 2020

Pour l'exercice 2020, les ressources globales des fonds de la formation et de l'alternance sont estimées à 9,4 Md€, dont la moitié est gérée par les OPCO et l'autre moitié remontée à France compétences.

2020 est une année de transition dans la gestion de l'apprentissage avec un changement profond du modèle de gestion :

- avant le 31 décembre 2019, la gestion était assurée par les régions à travers le versement de dotations annuelles aux Centres de formation d'apprentis (CFA) ;
- à compter du 1^{er} janvier 2020, les CFA sont financés en fonction du nombre de contrats d'apprentissage pluriannuels signés ;

France compétences devra accompagner et soutenir, à travers la péréquation interbranches, les OPCO dans cette phase de transition.

AVIS D'EXPERT



Cécile BOSDONNAT,
Directrice des politiques
de financement

« Le travail important de structuration réalisé en 2019 se poursuit en 2020 pour ancrer de bons automatismes avec tous nos partenaires. L'objectif maintenu sera de collecter, d'évaluer et de recommander pour financer efficacement chaque action de formation dans le cadre de la loi Avenir professionnel qui nous a vus naître. »





CAP 2 RÉGULER

RÉGULER LE MARCHÉ POUR FAVORISER L'IDENTIFICATION DES BESOINS EN COMPÉTENCES ET FAIRE ÉVOLUER LES MODÈLES ÉCONOMIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Réguler le marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage permet de favoriser l'identification des besoins en compétences et de faire évoluer les modèles économiques et pédagogiques.

À ce titre, France compétences identifie les besoins en compétences des personnes et des entreprises, tout en contribuant à faire évoluer le modèle économique et pédagogique des prestataires de formation afin d'améliorer le rapport qualité/prix des prestations.

Le leitmotiv enclenché en 2019 se consolide en 2020 avec une identification fine des besoins en compétences par : l'observation des coûts de la formation et de l'apprentissage, la consolidation du nouveau système relatif à la qualité de la formation, le pilotage rigoureux du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés, et l'accessibilité des certifications professionnelles.

En savoir plus sur la mission de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

BILAN 2019

GARANTIR AUX ENTREPRISES ET AUX ACTIFS...

... L'ADÉQUATION DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES AUX BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

- ▶ Installation de la Commission de la certification professionnelle et d'un comité scientifique au service d'une gestion exigeante et évolutive des répertoires nationaux (*RNCP et RS*).
- ▶ Publication de plusieurs *notes de doctrine* pour expliciter les orientations et les exigences du nouveau cadre réglementaire de la certification professionnelle.
- ▶ Mise en place d'une *démarche à 100 % dématérialisée* pour les demandes d'enregistrement des certifications afin de simplifier le dépôt et mieux tracer les étapes de leur instruction.
- ▶ Mise en ligne d'une *page web* pour faciliter l'accès aux certifications enregistrées dans un des deux répertoires nationaux.
- ▶ Création d'une *identité de marque avec des logos spécifiques* à la certification professionnelle. L'objectif étant de permettre aux ministères et organismes certificateurs d'attester et de valoriser l'enregistrement de leurs certifications.
- ▶ *17 métiers émergents* ou en forte évolution identifiés en 2019, en réponse à l'appel à contributions lancé en septembre de la même année.
En 2020, sur la base de cette liste, les certificateurs pourront ainsi bénéficier d'une procédure simplifiée d'enregistrement au RNCP.

PERSPECTIVES 2020

- La poursuite de la modernisation du système d'information et notamment du moteur de recherche des certifications.
- Le développement d'outils de communication à visée pédagogique en complément des actuelles et futures notes de doctrine.

AVIS D'EXPERT



Françoise AMAT,
Présidente de la Commission
de la certification professionnelle

« En 2020, nos trois principaux axes de travail s'inscrivent dans la continuité pour donner des avis sur les dossiers, parfaire notre politique de certification et actualiser la liste de métiers émergents. Notre comité scientifique nous aide dans cette mission à mesurer les impacts et l'ampleur des évolutions métiers. Nous allons aussi travailler en étroite collaboration avec les branches professionnelles et les opérateurs de compétences pour coconstruire des certifications conformes aux besoins des entreprises. »

Regarder l'interview de Françoise Amat à propos des enjeux actuels et des axes de travail pour piloter la Commission de la certification professionnelle en 2020

AVIS D'EXPERT



MIKAËL CHARBIT,
Directeur de la certification
professionnelle

« Nous traitons près de 1500 demandes d'enregistrements de certifications par an. Nous travaillons, en 2020, avec le même niveau d'exigence pour maîtriser nos délais d'instruction. Ces données relatives aux certifications professionnelles doivent être accessibles à tous les acteurs concernés, comme les acheteurs publics. Nos systèmes d'informations vont évoluer dans ce sens. Un travail intensif avec les branches professionnelles va également enrichir notre vision des besoins en compétences. Notre pôle d'expertise doit se nourrir de la vision de tous les acteurs, y compris bien sûr des partenaires sociaux. »

Regarder l'interview de Mikaël Charbit qui explique comment structurer un process de certification professionnelle solide et ouvert sur une démarche de co-construction

AVIS D'EXPERT



Géraldine BALANCHE-JACQUET,
Référente sur les métiers émergents

À PROPOS DES MÉTIERS ÉMERGENTS Pourquoi ?

« Nous identifions une liste de métiers émergents qui bénéficient ensuite d'une procédure d'enregistrement simplifiée. »

Pour qui ?

« Toutes les personnes qui souhaitent acquérir et faire valider ces nouvelles compétences par l'obtention d'une certification. Ces métiers sont recherchés et attendus aujourd'hui sur le marché du travail. »

Comment ?

« Le comité scientifique a diffusé ses critères d'analyse pour mobiliser les acteurs du terrain. Grâce à ces nombreuses contributions, la commission a pu statuer sur une première liste publiée fin 2019. Elle sera enrichie et finalisée début 2020. »

Quels objectifs pour 2020 ?

« Un nouvel appel à contribution sera lancé courant 2020. L'intelligence artificielle, la protection des données ou encore la gestion de nos déchets figurent parmi les secteurs clés, porteurs de ces nouveaux emplois. »

Regarder l'interview de Géraldine Balanche-Jacquet pour tout savoir sur la méthode qui détermine la liste de métiers émergents chaque année





CAP 2 RÉGULER

BILAN 2019

FAVORISER UNE CONVERGENCE DES PRIX DE L'APPRENTISSAGE

AVEC L'EXPERTISE PLURIELLE DES BRANCHES PROFESSIONNELLES ET DES OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES

- Publication du [référentiel 2019 avec les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage](#) au regard des 6 728 recommandations émises par France compétences vers 163 branches professionnelles.

Il comprend également l'identification des conventions collectives adossées aux commissions paritaires de branches.

Cette information complémentaire doit permettre à l'ensemble des acteurs concernés, notamment les CFA, d'avoir une lecture exhaustive des [recommandations émises par France compétences](#).

Enfin, notre mission de convergence des niveaux de prise en charge de l'apprentissage permettra à la fois aux entreprises d'avoir pleinement confiance dans le système d'apprentissage et aux jeunes d'accéder à des contrats d'apprentissage.

12

AVIS D'EXPERT



Inès JACQUOT,
Référente apprentissage

À PROPOS DES NIVEAUX DE PRISE EN CHARGE DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Les leviers déterminants
en 2019

« Un travail efficace de co-construction avec tous les acteurs concernés nous a permis de déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage. Nous avons également reçu les branches professionnelles soucieuses de comprendre les mécanismes de financement de l'apprentissage dans le cadre de dialogues de gestion. »

Nos actions à suivre
pour 2020

« La détermination des niveaux de prise en charge pour les contrats nouvellement ouverts à l'apprentissage en partenariat avec les branches professionnelles et les opérateurs de compétences. Nous consolidons nos relations auprès d'eux dans une optique plus forte d'animation de réseau. »

Regarder l'interview d'Inès Jacquot pour comprendre la démarche partenariale pour piloter la détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

PERSPECTIVES 2020

- Une nouvelle vague de recommandations sur les niveaux de prise en charge de nouveaux titres et diplômes en apprentissage.

La réforme de l'apprentissage produit ses effets, notamment, par la mise en place rapide de formations s'appuyant sur des nouveaux diplômes ou titres enregistrés au [RNCP](#).

CONSOLIDER LA QUALITÉ DE LA FORMATION

POUR GARANTIR LE PLUS HAUT NIVEAU DE FORMATION EN AMÉLIORANT LA LISIBILITÉ DU MARCHÉ DE LA FORMATION POUR TOUS

► Labellisation pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020 de [sept instances nationales](#) chargées de délivrer la certification Qualiopi.

À partir de 2021, les organismes de formation souhaitant bénéficier des fonds publics ou mutualisés devront se faire certifier.

AVIS D'EXPERT



Michel FERREIRA MAIA,
Directeur de la régulation

« 2019 a été une année de mise en œuvre organisationnelle avec des équipes à constituer et des moyens à mobiliser. Nous avons appréhendé cette réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage avec un nouveau mode de financement et une nouvelle démarche qualité à entreprendre auprès des organismes de formation. L'année 2020 rime avec l'animation d'un réseau auprès des branches professionnelles et des CFA. »

Regarder l'interview de Michel Ferreira Maia sur le lancement de France compétences en 2019 et ses leviers pour transformer le paysage de la formation en 2020

PERSPECTIVES 2020

- La certification des prestataires de formation va se déployer courant 2020. France compétences sera présente, aux côtés du [ministère du Travail](#), afin que les organismes accrédités par le [COFRAC](#) et les [instances de labellisation](#) puissent répondre aux sollicitations des prestataires de formation.

SOUTENIR L'ÉVOLUTION ET LA TRANSITION PROFESSIONNELLE DES ACTIFS

PAR L'ORGANISATION DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE À DESTINATION DES ACTIFS OCCUPÉS ET LA DÉFINITION D'UN CADRE HARMONISÉ POUR LA PRISE EN CHARGE DES PROJETS DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

- CEP : [sélection de 18 opérateurs](#) chargés d'accompagner les personnes dans leur projet professionnel. Le service est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2020.
- Projets de transition professionnelle : définition [des règles et des priorités de prise en charge des projets de transition professionnelle](#) mobilisés dans le cadre du CPF.

PERSPECTIVES 2020

- Pilotage des opérateurs régionaux du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés et suivi de la mise en œuvre du service dans les territoires.
- Deuxième vague de recommandations sur les règles et priorités de prise en charge des projets de transition professionnelle.

AVIS D'EXPERT



Véronique
DESSEN-TORRENS,
Directrice des territoires
et des partenariats

À PROPOS DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNEL

La situation en 2019

« Grâce à la passation du marché du CEP réalisé en 2019, nous avons aujourd'hui un opérateur par région prêt à rendre le service dans une logique qualitative pour le bénéficiaire. »

Le retour d'expérience

« Pour bâtir notre mission et susciter l'adhésion de nos partenaires et de nos opérateurs, nous nous sommes appuyés sur nos expériences antérieures avec beaucoup de rigueur et un sens de l'engagement. »

L'horizon 2020

« Il s'agit à présent de piloter de façon opérationnelle le marché du CEP et d'accélérer les travaux sur les projets de transition professionnelle avec les partenaires concernés au niveau national et régional. »

Regarder l'interview de Véronique Dessen-Torrens au sujet des enjeux du CEP et de son pilotage en 2020

CAP 3 AMÉLIORER

AMÉLIORER LA PERFORMANCE, LA TRANSPARENCE ET LA MISE EN SYNERGIE ENTRE TOUS LES ACTEURS DU SYSTÈME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

France compétences favorise la performance, la transparence et la mise en synergie des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage, en rendant compte, en instruisant les débats et en communiquant régulièrement sur ses actions dans une logique d'amélioration continue.

2019 a été l'année de la construction d'un programme de travail annuel d'évaluation de la formation et de l'apprentissage et l'installation d'une Médiatrice au sein de France compétences. En 2020, les premières études, enquêtes et évaluations seront rendues publiques ainsi que le 1^{er} bilan de la Médiatrice.

Tout savoir sur la mission d'amélioration du secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage

BILAN 2019

ÉVALUER ET INFORMER POUR CONTRIBUER AU DÉBAT PUBLIC ET POUR UNE MEILLEURE TRANSPARENCE DU SYSTÈME

POUR PLUS DE LISIBILITÉ ET D'EFFICACITÉ DANS LE PILOTAGE GLOBAL DES ACTIONS DE FORMATION SUR LE TERRITOIRE

- ▶ Préparation d'un programme annuel d'études, d'enquêtes et d'évaluations en lien avec d'autres acteurs et institutions du champ emploi-formation. En 2019, un programme annuel a été validé en concertation avec la Commission évaluation de France compétences.
- ▶ *Publication de recommandations* : les premières, publiées en 2019, ont porté sur les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et sur les règles et priorités des projets de transition professionnelle.

AVIS D'EXPERT



Philippe DEBRUYNE,
Membre du Conseil d'administration au titre de la CFDT, Président de la Commission de l'évaluation

« Notre plus belle réalisation en 2019 a été de proposer aux autres acteurs de l'évaluation comme la Dares, la DEPP, France Stratégie ou le Céreq un temps commun de réflexion stratégique. Nous n'aurions pas pu mener individuellement cette analyse globale systémique. Ce rendez-vous du 7 novembre 2019 a été salué par tous les acteurs présents. En 2020, nous injecterons, après cette réflexion fructueuse, des enquêtes flash plus ponctuelles qui donneront des leviers de pilotage efficaces à France compétences. »

Regarder l'interview de Philippe Debruyne à propos des leviers de pilotage de la Commission de l'évaluation pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés

AVIS D'EXPERT



Marc-Antoine ESTRADE,
Directeur de l'observation et de l'évaluation

« Deux temps forts vont rythmer cette année 2020. En juin, se tiendra un séminaire avec les observatoires de branches. Cette opération s'inscrit dans une dynamique d'animation conformément aux dispositions de la loi. En fin d'année, la publication du premier rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle et du CEP permettra de rendre compte du fonctionnement de la formation professionnelle en France. »

Regarder l'interview de Marc-Antoine Estrade pour décrypter le socle des outils d'observation et d'évaluation pour rendre compte du fonctionnement de la formation professionnelle

PERSPECTIVES 2020

- Publication des premières enquêtes sur : le nouveau système qualité de la formation, les certifications, le conseil en évolution professionnelle.
- Organisation d'une journée dédiée aux observatoires de branches, qui lancera la démarche d'animation et de mise en lisibilité de leurs travaux.
- Publication du 1^{er} rapport d'activité et du rapport annuel sur l'usage des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

INSTITUER UN ACTEUR DE MÉDIATION AU SERVICE DES USAGERS

PAR LA NOMINATION AU SEIN DE FRANCE COMPÉTENCES D'UNE MÉDIATRICE

- Nomination de Karine Dartois (pour trois ans renouvelables), en tant que Médiatrice de France compétences. Elle a pour mission de faciliter la résolution des différends entre les usagers et les opérateurs chargés d'assurer le conseil en évolution professionnelle des actifs occupés et ceux en charge des projets de transition professionnelle.

Son 1^{er} rapport annuel, attendu en 2020, proposera un bilan de son activité accomplie au bénéfice des usagers et formulera, le cas échéant, les propositions qui lui paraissent de nature à améliorer le service rendu aux usagers.

AVIS D'EXPERT





Karine DARTOIS,
Médiatrice de France compétences



« Mon rôle est de faciliter la résolution des conflits entre les opérateurs de terrain et les usagers. Cette fonction de médiation se généralise de plus en plus dans toutes les grandes entreprises et administrations. Je travaille dans une totale autonomie, de façon indépendante, neutre et impartiale. »

Découvrir le site internet
de la Médiatrice



SUIVEZ-NOUS SUR :  
www.francecompetences.fr



 11 rue Scribe - 75009-Paris
 01 81 69 01 52 -  presse@francecompetences.fr